DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 mai 2018

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

L'an deux mille dix-huit le trente mai à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-quatre mai deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE VEGETAL DANS LE PARC SIMONE VEIL ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION POTAGER LIBERTE.

PRESENTS :
Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS (jusqu'à 20h10) Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS (jusqu'à 20h40), Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :
Johanna BERREBI par Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS (à partir de 20h10) par Liliane GAUDUBOIS, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Narcisse NGAKA par Arnold BAC, Christophe PAQUIS (à partir de 20h40) par Madeline DA SILVA, Delphine PUPIER par Camille FALQUE, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SMADJA par Valérie LEBAS, Manuel ZACKLAD par Isabelle DELORD, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENT :
Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :
Isabelle DELORD

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180530-D54-18-DE
Date de télétransmission : 01/06/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2018

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE VEGETAL DANS LE PARC SIMONE VEIL ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION POTAGER LIBERTE.

LE CONSEIL,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L2211-1 et L2221-1,

CONSIDERANT que la préservation de la biodiversité est un enjeu majeur de notre époque et que l'exploitation d'un potager participe à la diversité des espèces locales,
CONSIDERANT que la Ville des Lilas souhaite développer dans le parc Simone Veil, à travers la mise en œuvre d'un potager partagé, une approche pédagogique et conviviale de découverte des pratiques de l'activité dans le respect des valeurs de la municipalité,
CONSIDERANT qu'il convient de fixer les conditions administratives et techniques dans lesquelles la Ville des Lilas met à disposition un terrain à l'association Potager Liberté,

VU le rapport du représentant légal,
VU l'avis de la commission compétente,
VU le projet de convention ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention entre la Ville des Lilas et l'association Potager Liberté, pour un terrain végétal de 259m² situé dans le parc Simone Veil sis 61 avenue Pasteur aux Lilas, pour une durée d'un an à compter de sa date de signature, et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de quatre ans.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ladite convention,

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

MAIRIE DES LILAS (Seine-St-Denis)

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le 01 JUIN 2018
- et de son affichage le 05 JUIN 2018
  (pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180530-D54-18-DE
Date de télétransmission : 01/06/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018

Délibération votée par :	
32	Voix pour
	Voix contre
	Abstentions
	NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180530-D54-18-DE
Date de télétransmission : 01/06/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018